

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 26 juin 2025 à 19h00.**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du dix-neuf juin deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Présents : 18**

Luc MONNET, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN.

**Absents ayant donné procuration : 10**

Joëlle DUPRIEZ donne procuration à Hélène FOURDRIGNIER  
Christian LEMAIRE donne procuration à Luc MONNET  
Cyprien DUBUS donne procuration à Arthur WAGNON  
Sandrine BROCARD donne procuration à Catherine MORTREUX  
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Fabien DELPORTE  
Katia TYTGAT donne procuration à Marie-Astrid DELANNOY  
Annie BAGGIO donne procuration à Daniela MORONVAL  
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Yannick LIEVIN  
Philippe KUPPENS donne procuration à Michel MAILLARD  
Jean MOULLIÈRE donne procuration à Stéphane MICHEL

**Absent excusé : 1**

Véronique ROTTELEUR

**Secrétaire : Arthur WAGNON**

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire fait le point des procurations. Nombre de collègues sont absents, certains pour raison estivale et d'autres occupés par des activités locales ou communautaires. En effet, les Meuh d'Or ont commencé mardi soir. Madame ROTTELEUR est excusée.

Monsieur le Maire salue les membres présents dans le public, les membres de l'équipe technique. Monsieur le Maire salue également les internautes qui suivent la séance et remercie Quentin BONNET d'en assurer la diffusion ce soir. Monsieur le Maire rappelle aux 7000 Templeuvois que les séances du Conseil municipal sont publiques et que par conséquent, ils peuvent venir y participer.

Ce Conseil municipal se déroule en Mairie Centre qui est actuellement en réfection, les travaux ont lieu dans d'assez bonnes conditions. Monsieur le Maire précise que ces travaux de toiture ont été décidés par le Conseil municipal. La Mairie Centre est un bâtiment remarquable inscrit à l'inventaire et qui se doit d'être entretenu. Depuis que les ardoises ont été retirées et que la charpente est visible, il a été constaté que la toiture n'avait absolument aucune isolation. C'est pourquoi il fait très froid l'hiver dans cette salle. Donc, les travaux qui sont réalisés actuellement vont permettre de mieux isoler ce bâtiment remarquable de la commune auquel les Templeuvois sont particulièrement attachés.

## 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 avril 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

## 2- Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Martin

En l'absence de Monsieur Christian Lemaire, Adjoint en charge de la Vie scolaire, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances.

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances présente cette délibération récurrente. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que l'école Saint-Martin est une école privée conventionnée. À ce titre, la commune verse une subvention à l'école, plus précisément à l'OGEC, organisme qui gère entre autres, l'école Saint-Martin. Le calcul qui est mis en place depuis de très nombreuses années par une convention fait que la commune apporte une subvention à l'école à hauteur du coût moyen par élève.

Le calcul est différent entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire parce que ce n'est pas le même coût (frais de personnel). Ce coût est ensuite multiplié par le nombre d'élèves templeuvois scolarisés au sein de l'école Saint-Martin. 171 élèves Templeuvois suivent les cours au sein de l'école Saint-Martin. Donc cette année la subvention de participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Martin s'élève à 128 066,34 €.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que la somme est en légère augmentation par rapport à l'année précédente car le nombre d'enfants Templeuvois scolarisés à l'école Saint-Martin a augmenté. Donc, on est à un peu plus de 128 000 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'au niveau de l'effectif global de l'école, il y a plus de 80 % d'enfants de Templeuve qui fréquentent l'école Saint-Martin.

Pour l'année 2025, la participation de la Commune est fixée à 128 066,34 €.

Cette somme sera répartie comme suit :

- pour les classes maternelles : 1 184,84 € par enfant soit un total de 82 939,05€, pour 70 élèves templeuvois.
- pour les classes élémentaires : 446,80 € par enfant soit un total de 45 127,30 €, pour 101 élèves templeuvois.

Monsieur le Maire soumet la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Martin à hauteur de 128 066,34 € à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

### **3- Subventions aux associations pour l'année 2025**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des vice-présidents et des adjoints qui ont mené les débats et fait des propositions dans leurs commissions respectives concernant les subventions aux associations pour l'année 2025. Monsieur le Maire rappelle que désormais les demandes de subventions doivent comporter les avantages en nature dont disposent les associations : les mises à disposition d'équipements, les salles de sports, les équipements culturels, terrains de foot et autres.

Naturellement, même si ces équipements ont un coût pour la collectivité, celle-ci est très heureuse et très flattée d'avoir des associations particulièrement dynamiques. Monsieur le Maire salue l'ensemble des animateurs de ces associations, les bénévoles qui grâce à leur engagement font en sorte que les associations tournent dans de très bonnes conditions.

Monsieur le Maire estime qu'il est important de mettre en rapport le montant des subventions qui peut paraître relativement dérisoire et les mises à disposition de bâtiments. L'évaluation du montant des mises à dispositions comprend le bâtiment, c'est à dire l'investissement généré pour sa création, mais aussi les dépenses de fonctionnement : électricité, eau chaude, nettoyage, etc. Ces frais de fonctionnement des bâtiments font partie des missions de la collectivité. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, pour la présentation des subventions.

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, précise que l'attribution des subventions se fait sur la base de l'étude d'un dossier conséquent fourni dans le cadre des différentes commissions par les différents conseillers municipaux et conseillères municipales. C'est un travail de longue haleine où chacun essaie de comprendre les besoins de fonctionnement de chacune des associations, pour faire du sur mesure et essayer d'apporter la réponse la plus proportionnée aux besoins réels des différentes associations.

Monsieur Stéphane MICHEL remercie très chaleureusement les élus pour le travail effectué lors de ces différentes commissions.

La délibération présente ligne par ligne le montant par association. Le total des subventions se monte à hauteur de 66 050 €. Comme habituellement la délibération suivante concerne le Petit Théâtre de Templeuve (PTT) qui est aussi une association. Pour être transparent, la somme globale allouée aux associations est de 71 000 € versée directement aux associations, somme importante au niveau des dépenses de la section de fonctionnement de la commune (chapitre 65).

Donc pour les subventions aux associations en dehors du PTT, la somme globale est de 66 050 €.

Monsieur le Maire remercie les associations pour leur grande sagesse car elles sont aussi raisonnables dans leurs demandes. Par moment, il y a des arbitrages qui sont faits. En effet, ce n'est pas parce qu'on est une association qu'on a droit à un local ou à une subvention. Les commissions analysent les dossiers constitués par les associations en bonne et due forme et avec tout le sérieux que cela nécessite.

Monsieur le Maire remercie également les associations qui n'ont pas demandé de subvention parce qu'elles ont considéré que l'état de leurs finances leur permettait de ne pas demander de subventions : c'est le cas par exemple, cette année, de l'association l'Université du Temps Libre présidée par Madame Carton et qui a son siège à Templeuve.

Le total des subventions octroyées est de 66 050 €. Monsieur le Maire soumet la répartition des subventions aux associations pour l'année 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 13   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 3    |        |             |

En tant que membres de certaines associations, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Yannick LIEVIN, Emmanuel CHARETTE ne prennent pas part au vote.

#### 4- Subvention au Petit Théâtre de Templeuve

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, présente le Petit Théâtre de Templeuve qui est un lieu de vie culturelle, l'antre du spectacle vivant. Aujourd'hui vu le temps passé devant des écrans, rien ne remplace l'expérience du spectacle vivant. Monsieur Stéphane MICHEL invite chaleureusement les Templeuvoises et Templeuvois à fréquenter ce lieu.

La commission qui a étudié le dossier propose le versement d'une subvention à hauteur de 5 000 €. C'est le montant habituellement demandé par le Petit Théâtre, qui permet notamment la programmation de spectacles de qualité.

Monsieur le Maire informe que les membres du Conseil d'administration du Petit Théâtre ne participent pas au vote. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que le PTT est une association intégrée avec un Conseil d'administration où les élus siègent. Or, si un élu du Conseil municipal siège au Conseil d'administration du PTT, il ne peut pas prendre part au vote quant à l'attribution de la subvention à cette association.

Monsieur le Maire soumet la subvention de 5 000 € au Petit Théâtre de Templeuve à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 16   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 5    |        |             |

Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Cyprien DUBUS, Manuella DELESALLE, Philippe KUPPENS membres de l'association le PTT, ne prennent pas part au vote.

## 5- Modification des attributions de compensation

Monsieur Stéphane MICHEL présente la délibération relative à la modification des attributions de compensation qui est plutôt une mauvaise nouvelle. En fait, un nouveau calcul a été mis en place sur les attributions de compensation liées à l'éclairage public, à l'entretien, à la création, le renouvellement des réseaux d'éclairage public. Le montant s'élève à un peu plus de 6 000 € soit 3 000 € de plus que l'année précédente. Donc on arrive à - 6 434,96 €. Cette modification ne va pas poser soucis sur le compte général de la commune, mais c'est un rectificatif suite à la mise en place d'un nouveau procédé de calcul.

M. le Maire ajoute que le fait d'avoir une prise de compétence de l'intercommunalité sur les sujets d'éclairage a permis à la commune de mutualiser et d'avoir de très bonnes conditions pour pouvoir renouveler le parc d'éclairage. Aujourd'hui, sur la mise en place de LED par exemple, la mutualisation est généralisée à toutes les petites communes du territoire.

Suite aux travaux de modernisation et de passage en LED de l'ensemble du parc communautaire, Monsieur le Maire soumet le montant de l'attribution de compensation relative à l'éclairage public soit 6 434,96 € à compter de 2025 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

## 6- Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux finances, présente la décision modificative budgétaire n°1 Il précise que cette décision modificative porte le numéro 1 car, au cours de l'année, il est probable qu'une seconde décision modificative soit présentée, voire une troisième, en fonction des notifications ou non de subventions, déjà demandées ou qui vont l'être grâce au vote du conseil municipal. Ces notifications détermineront la nécessité de mettre en place une ou plusieurs autres décisions budgétaires modificatives (DM) en 2025.

Monsieur MICHEL rappelle que l'esprit général de cette DM s'inscrit dans la continuité du budget qu'il avait présenté lors du dernier conseil municipal. L'idée de ce budget était d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement pour la transférer en section d'investissement, afin d'autofinancer une série d'opérations d'équipement. La décision modificative proposée ce soir suit cette même logique.

Il explique que des recettes supplémentaires sont apparues en fonctionnement par rapport aux prévisions initiales. Certaines étaient déjà connues lors du vote du budget, d'autres sont arrivées par la suite et constituent de bonnes nouvelles. Il rappelle que cette situation était attendue, le budget ayant été voté avec une grande prudence.

M. MICHEL confirme que des notifications de recettes supplémentaires en fonctionnement ont été reçues. L'objectif est d'en transférer une partie vers la section d'investissement pour financer des opérations jugées utiles et importantes, nécessitant parfois réactivité et flexibilité.

Il détaille ensuite les principaux éléments :

- **Sur la section de fonctionnement**

- Un montant de plus de 281 628,80 € est transféré via le compte 023 vers la section d'investissement.
- Une dépense de 17 999,28 € est constatée au chapitre 011 à la suite de l'accident rue de Lille qui a endommagé un feu tricolore et son armoire de pilotage. Cette dépense est compensée à l'euro près par l'indemnisation de l'assureur de l'automobiliste.

Les recettes supplémentaires en fonctionnement proviennent de plusieurs postes : 4 075 € au titre des taxes sur les pylônes, 109 129 € au titre des impôts directs locaux, 1 444 € pour la compensation de taxe foncière, 38 743 € au titre de la dotation forfaitaire de l'État, 104 880 € pour la dotation de solidarité rurale (DSR), 22 697 € au titre de la dotation de péréquation.

Ces augmentations compensent largement les diminutions suivantes : – 6 434,96 € (ligne évoquée lors de la délibération précédente), – 6 781,27 € au titre d'un ajustement du FCTVA.

- **Sur la Section d'investissement**

Stéphane MICHEL indique que les moyens dégagés permettent de lancer plusieurs opérations supplémentaires, notamment au titre de la voirie (opération 9171) pour un montant total de 252 000 € :

1. Aménagement au niveau de la carrière Saint-Joseph, afin de rendre la chaussée plus praticable (36 000 €).
2. Réfection de l'enrobé rue de la Grande Campagne, entre le Parc d'Anchin et la friterie (56 000 €), réalisée en partenariat avec Noréade.
3. Requalification lourde de la rue de la Fourmisière, en partenariat avec le Département. Le Département refait l'enrobé, et la commune assurera la borduration et divers aménagements de sécurité pour les automobilistes, les cyclistes et les riverains (environ 200 000 €). Les travaux de borduration débuteront en juillet, avant l'intervention du Département en septembre.

Toujours en section d'investissement, 60 000 € sont inscrits à l'opération 9174 « bâtiments divers » pour remplacer les fenêtres encore en simple vitrage du bâtiment de la mairie-centre par du double vitrage, permettant ainsi des économies d'énergie. Ces travaux bénéficient d'une subvention de plus de 200 000 € du Fonds vert.

Enfin, une dépense marginale de 12 € apparaît, liée à un dépassement de facture pour du matériel dans une classe supplémentaire.

En recettes d'investissement, les dépenses sont équilibrées par :

- 281 628,80 € transférés depuis la section de fonctionnement (compte 021),
- 30 383,19 € issus du FCTVA.

La section d'investissement est donc équilibrée à hauteur de 312 012 €.

En section de fonctionnement, un déséquilibre d'environ 14 000 € subsiste. Il sera compensé par le suréquilibre de fonctionnement existant (plus de 500 000€).

Suite au budget primitif voté le 3 avril dernier, Monsieur le Maire soumet la Décision modificative n°1 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

**7- Signature d'une convention d'adhésion au service commun de la commande publique de la CCPC**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances pour les 4 délibérations suivantes relatives aux groupements de commandes menés par la communauté de communes.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que la délibération concerne la signature d'une convention d'adhésion au service commun de la commande publique de la CCPC.

Monsieur le Maire soumet la convention d'adhésion au service commun de la commande publique de la CCPC à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

**8- Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande d'un contrat d'assurance relatif aux risques statutaire des agents CNRACL et IRCANTEC**

Monsieur Stéphane MICHEL informe que ce groupement de commandes concerne les contrats d'assurance relatifs aux risques statutaires des agents, à la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et la retraite complémentaire publique.

Monsieur le Maire soumet la convention constitutive d'un groupement de commande d'un contrat d'assurance relatif aux risques statutaires des agents CNRACL et IRCANTEC à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

**9- Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP)**

Monsieur Stéphane MICHEL informe que cette délibération propose de signer une convention pour un groupement de commandes relatif aux vérifications réglementaires des établissements recevant du public (ERP). Ce groupement permettra de gérer plus efficacement les bâtiments ERP de la commune.

Monsieur le Maire soumet la convention constitutive d'un groupement de commande pour les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

**10- Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour les vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs**

Monsieur Stéphane MICHEL présente la délibération relative à la signature d'une convention concernant un groupement de commandes pour les vérifications réglementaires et la maintenance des extincteurs qui est aussi une obligation pour la commune. En effet, les extincteurs installés dans les bâtiments de la commune doivent être maintenus, révisés et vérifiés tous les ans.

Monsieur le Maire soumet la convention constitutive d'un groupement de commande pour les vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

## 11- Rapport annuel des marchés conclus en 2024

Stéphane MICHEL présente le rapport des marchés conclus en 2024. Il précise qu'il s'agit d'une information qui doit être transmise au conseil municipal et que celui-ci qui doit prendre acte de ce rapport. Il y a eu deux marchés conclus en 2024.

Le premier marché concerne l'entretien en gestion différenciée zéro pesticide des espaces publics, divisé en deux lots distincts. Il s'agissait d'une relance de marché, car un marché existait déjà, mais nous avons rencontré quelques problèmes avec le prestataire précédent. Le marché a donc été annulé et relancé en 2024.

- **Lot 1** : Tonte des surfaces engazonnées, taille des massifs, arbousiers et arbustifs. Ce lot a été attribué à l'entreprise France Environnement pour un montant annuel hors taxes de 20 000 €.
- **Lot 4** : Désherbage manuel et mécanique. Ce lot a également été attribué à l'entreprise France Environnement pour un montant annuel hors taxes de 30 000 €.

Le second marché est un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et la restauration de la mairie centre, c'est-à-dire le bâtiment que nous occupons aujourd'hui. Ce marché a été attribué à l'agence Nathalie T'Kint pour un montant annuel hors taxes de 44 700 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du Rapport annuel des marchés conclus en 2024.

## 12- Demande de Fonds de Concours à la CCPC pour la modernisation des infrastructures communales

Monsieur Stéphane MICHEL indique que la commune est bien inspirée de formuler la demande de fonds de concours en 2025, compte tenu des montants conséquents sollicités. Il rappelle qu'il s'agit d'un fonds de concours, qui fonctionne un peu comme un « droit de tirage », et que la commune va solliciter la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) sur quatre opérations d'investissement distinctes :

- L'agrandissement, la mise en accessibilité et la mise aux normes du club house de la salle de tennis,
- La rénovation partielle de la salle polyvalente, comprenant la création d'aménagements pour l'accès aux toilettes, l'installation de toilettes PMR et le remplacement de certaines fenêtres,
- La rue de La Baille, avec une opération de voirie prévue,
- La rue de la Fourmisière, qui fera l'objet d'une requalification et de nombreux aménagements.

L'ensemble de ces opérations d'équipement représente un montant estimatif de 552 000 € hors taxes (sous réserve d'évolutions en cours de chantier). La commune sollicite donc le fonds de concours de la CCPC à hauteur de 252 383,49 €, ce qui correspond à une contribution significative.

Monsieur le Maire précise que les fonds de concours ne peuvent excéder 50 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire soumet la demande de Fonds de Concours à la CCPC pour la modernisation des infrastructures communales à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

### 13- Actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations

Monsieur le Maire passe la parole à Manuella DELESALLE, conseillère déléguée au cimetière. Madame DELESALLE précise qu'il s'agit d'un oubli concernant les tarifs liés aux exhumations. En effet, la commune souhaite procéder à des exhumations afin de récupérer des caveaux. Or, dans certains cas, il existe des caveaux à une seule place pour lesquels aucun tarif spécifique n'avait été fixé. La présente délibération a donc pour objet de corriger cet oubli et de prévoir un tarif adapté pour ce cas particulier. Monsieur le Maire complète en saluant le travail réalisé dans la gestion du cimetière, notamment sur la reprise des concessions et la possibilité de réutiliser les caveaux repris. Il souligne que, même si le sujet reste sensible, cette démarche constitue une forme de réemploi permettant, en particulier dans l'ancien cimetière, de récupérer des caveaux et d'en faire bénéficier un plus grand nombre de familles.

Il rappelle également qu'il existe un différentiel de prix lié au positionnement des emplacements, certains emplacements étant plus privilégiés que d'autres. Il mentionne que ce sujet a déjà fait l'objet d'explications, notamment de manière très pédagogique dans la presse il y a quelques semaines. Selon Madame MORONVAL cette notion de deuxième main n'avait pas été évoquée. Manuella DELESALLE répond que cette récupération de caveaux avait bien été évoquée et précise que la délibération vise à intégrer la tarification manquante pour les caveaux à une seule place, puisque jusque-là, seuls les tarifs pour les caveaux de deux places avaient été établis.

Monsieur le Maire soumet l'actualisation des tarifs des concessions funéraires et autres prestations à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

### 13- Approbation du bilan 2024 des acquisitions immobilières

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Angélique DEKOKER, Adjointe à l'Urbanisme. Elle indique qu'il s'agit de deux délibérations récurrentes revenant chaque année concernant les bilans des acquisitions et des cessions en N-1.

Elle précise que, pour l'année 2025, ce sont les dossiers relatifs à 2024 qui sont traités. Elle ne procède pas à une description exhaustive de toutes les parcelles, mais attire l'attention sur plusieurs points :

- Les acquisitions réalisées en 2024, votées et finalisées la même année.
- Les acquisitions votées en 2024 mais non encore finalisées.
- Les acquisitions votées avant 2024, correspondant à des dossiers plus anciens toujours en cours de traitement auprès des offices notariaux.

Madame DEKOKER rappelle que les acquisitions prévues pour 2025 ne peuvent pas être intégrées dans ce bilan, celui-ci portant uniquement sur l'année précédente. Elle précise que les annexes du bilan, tant pour les acquisitions que pour les cessions immobilières effectuées par la Ville de Templeuve, sont jointes. Ces annexes sont très détaillées, comportant notamment les plans et les numéros de parcelles. Monsieur le Maire indique les délibérations sont claires et que l'ajout des plans permet à chacun de mieux visualiser les éléments. Madame MORONVAL prend la parole. Elle indique avoir une première question concernant les acquisitions. Elle observe que, dans la liste présentée, en ce qui concerne les acquisitions votées avant 2024 et non abouties en 2024, elle ne voit pas apparaître l'acquisition Piraino, à savoir les parcelles cadastrées AO 536, 537 et 502. Elle rappelle qu'une délibération avait été prise, avec une autorisation d'acquérir ces parcelles à hauteur de 150 000 €, et précise ne plus retrouver la référence dans le bilan des acquisitions de cette décision. Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement une délibération avait été prise mais précise, qu'entre-temps, une substitution a été effectuée. Il explique que cette vente devait initialement se faire au profit de la commune, mais qu'elle a finalement été réalisée au profit de Nomeres Investissement, la SCI qui a acquis l'ensemble du foncier pour y aménager le Jardin des Loisirs. Cette substitution explique l'absence de cette opération dans le bilan présenté. Il ajoute que la vente ne s'est pas faite directement au profit de la commune, la vente s'est faite directement entre Piraino et Nomeres Investissement. Madame MORONVAL a une seconde question en ce qui concerne la cession votée en 2024 et non aboutie en 2024 et qui concerne toujours Le Jardin des Loisirs. Il s'agit de la cession des terrains EPF et SIGH pour un montant de 788 549 euros, non réalisée en 2024 mais prévue en 2025. Madame MORONVAL souhaite savoir si, à ce jour, c'est réalisé ou pas ? Monsieur le Maire précise que cette opération sera réalisée en 2025 et présentée dans le bilan 2026. Monsieur le Maire demande ensuite si d'autres précisions sont nécessaires. N'en recevant pas, il soumet l'avis des membres du conseil sur le bilan des acquisitions et cessions. Ayant un lien familial sur une délibération, Madame DELANNOY, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire soumet le bilan 2024 des acquisitions immobilières à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 21   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

#### 14- Approbation du bilan 2024 des cessions immobilières

Monsieur le Maire soumet le bilan 2024 des cessions immobilières à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 21   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

#### 15- Dénomination de la voie nouvelle créée par le projet multifonctionnel porté par la société Nombres investissements.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Angélique DEKOKER, Adjointe à l'Urbanisme. Elle indique qu'il s'agit d'une délibération cadre et récurrente dans le cadre de la création de promotions immobilières, visant à nommer une nouvelle voie. Elle précise que cette démarche est nécessaire afin de permettre aux opérateurs de services publics, tels que l'électricité et le gaz, d'identifier et de numéroté les voies, cette numérotation étant également faite par les services de la ville. Elle explique que la délibération concerne la création de la place, située au cœur du projet Jardin des loisirs. Cette place débouche sur la rue des Frères Lumière, elle-même perpendiculaire à la rue de l'Étoile, laquelle dessert la nouvelle promotion immobilière en fond de parcelle. Il est proposé au conseil municipal de nommer cette place « **Place de l'Étoile** », en référence aux futurs cinémas sur le site. Madame MORONVAL prend la parole. Elle évoque le projet Nombres Investissement et signale que, dans les plans qui ont été remis pour la demande de nomination de la place de l'Étoile, il ne semble plus y avoir de micro-crèche. Elle rappelle que, selon un article récent paru dans *La Voix du Nord*, la présence d'une micro-crèche était bien mentionnée et demande des précisions à ce sujet. Monsieur le Maire précise que la micro-crèche n'est pas un bâtiment indépendant, c'est un élément du bâtiment Médivie 2.

Dans le cadre du projet multifonctionnel « Jardin des Loisirs » porté par la société Nombres investissements, Monsieur le Maire soumet la dénomination de la voie nouvelle créée « place de l'Étoile » à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

#### 16- Contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Stéphane MICHEL, adjoint aux finances. Il indique que la première délibération RH présentée ce soir lui semble importante et lui tient particulièrement à cœur. Il précise que Madame DUPRIEZ partage le même point de vue et souligne que de nombreux membres présents sont très favorables à l'apprentissage. Il rappelle que l'apprentissage constitue, selon lui, une

acquisition essentielle de connaissances et de compétences, que la France a relativement tardivement intégrée par rapport à d'autres pays. Monsieur MICHEL informe que la délibération propose de reconduire deux contrats d'apprentissage :

- un contrat d'une durée de deux ans pour le service des bâtiments (ou services techniques), calqué sur la durée de la formation,
- un contrat d'apprentissage pour le service des espaces verts.

Il précise qu'il s'agit d'une volonté politique de la collectivité d'embaucher des apprentis, malgré la suppression des aides financières versées auparavant aux collectivités ayant recruté des apprentis, qu'il déplore. Il souligne que, même si l'effort financier est aujourd'hui plus important qu'auparavant, il estime nécessaire de le maintenir dans le cadre des missions de la collectivité.

Monsieur le Maire soumet les contrats d'apprentissage pour l'année scolaire 2025/2026 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

#### **17- Création de postes contractuels en Accroissement Temporaire d'Activité dans le service vie scolaire du 28/08/25 au 04/07/26**

Monsieur Stéphane MICHEL indique que cette délibération est plus classique, récurrente, et concerne les besoins en personnel pour les services de vie scolaire, les services périscolaires et les services de cantine dans les écoles, où un besoin récurrent de main-d'œuvre supplémentaire se fait sentir chaque année. Monsieur Stéphane MICHEL explique que la collectivité fait appel à des postes contractuels pour des accroissements temporaires d'activité. Il précise que ces contrats sont souvent à temps partiel, avec des volumes horaires hebdomadaires limités, correspondant à des interventions à certains moments de la journée, ce qui rend le recrutement parfois difficile. Il rappelle que ces contractuels sont des agents soumis au droit privé et ne sont pas des fonctionnaires territoriaux, même si la collectivité emploie également des fonctionnaires. La justification du recours à ces contrats est nécessaire, car il ne s'agit pas d'embaucher des fonctionnaires. Il précise que les accroissements temporaires d'activité concernent essentiellement les services scolaires, périscolaires et de cantine, qui sont souvent en manque de personnel. Il souligne que les horaires particuliers rendent le recrutement encore plus difficile. Il ajoute que les contrats proposés couvrent la durée de l'année scolaire. Monsieur le Maire précise que c'est majoritairement des postes pour l'animation.

Monsieur le Maire soumet la liste Création de postes contractuels en Accroissement Temporaire d'Activité dans le service vie scolaire du 28/08/25 au 04/07/26 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

#### 18- Création de postes contractuels en Accroissement Temporaire d'Activité dans le service vie scolaire en juillet et août 2025

Monsieur MICHEL indique qu'il s'agit d'une délibération nouvelle, liée au constat effectué pour les centres aérés durant l'été, où la demande d'inscription pour les enfants a été extrêmement importante, dépassant les prévisions de la collectivité. Il précise qu'il a été décidé d'ouvrir un groupe supplémentaire à l'école Marie Navart afin d'accueillir tous les enfants dont les parents ont demandé l'inscription au centre aéré. Il souligne que l'ouverture d'une classe supplémentaire implique nécessairement des moyens humains supplémentaires, en raison des ratios stricts à respecter entre le nombre d'enfants et le nombre d'encadrants. Cette réglementation stricte exige donc l'embauche d'agents supplémentaires, notamment des adjoints techniques, en plus du personnel prévu initialement. Il précise que ces embauches concernent uniquement la période d'ouverture des centres aérés, et notamment le mois de juillet, période pendant laquelle la demande supplémentaire a été constatée. Monsieur le Maire souhaite compléter sur le sujet. Il précise que les inscriptions se font à un horaire précis et concernent de nombreux enfants sur le territoire, du fait de la mutualisation des centres de vacances organisés par la communauté de communes. Il indique que, cette année, un bug informatique a perturbé les inscriptions, ce qui a conduit certains Templeuvois à ne pas pouvoir inscrire leurs enfants ou à se retrouver sur une liste d'attente. Il souligne qu'il a lu certains commentaires anonymes imputant la faute à la mairie, mais il précise que, chaque année, ce phénomène se produit et que des solutions sont systématiquement trouvées pour toutes les familles. Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré la Vice-présidente de la CCPC en charge de l'animation jeunesse avec l'adjoint délégué, Fabien DELPORTE, afin de trouver une solution, laquelle a consisté à ouvrir une classe supplémentaire, permettant ainsi à la trentaine d'enfants sur liste d'attente d'être accueillis. Monsieur le Maire explique que cette ouverture entraîne des embauches temporaires supplémentaires. Il précise que certaines tâches, telles que le rangement des assiettes et le nettoyage des tables, qui étaient auparavant effectuées par les animateurs, doivent désormais être prises en charge par le personnel municipal. Il souligne que toutes les familles templeuvoises ont désormais une solution pour les centres aérés de juillet et qu'il n'y a pas de difficultés majeures pour le mois d'août. Il se félicite du dynamisme des centres de vacances et de l'organisation assurée par le service animation jeunesse, conjointement avec chacune des communes de Pévèle-Carembault. Madame MORONVAL demande si l'on peut privilégier les Templeuvois ? Monsieur le Maire informe que, bien qu'une priorité pour les Templeuvois ait été souhaitée par la commune, le service étant communautaire, tous les habitants du territoire peuvent s'inscrire, Luc FOUTRY et Nadège BOURGHELLES-KOS étaient d'accord sur le principe pour prioriser sur un délai précis les enfants de la commune mais la société gérant les inscriptions n'est pas encore en capacité technique de mettre en place une priorisation pour les Templeuvois. Il n'y a actuellement pas de discrimination géographique. Monsieur le Maire précise que toutes les communes ne sont pas concernées par ces listes d'attente mais Templeuve-en-Pévèle est une commune très attractive.

Monsieur le Maire soumet la liste des créations de postes contractuels pour le nettoyage et l'entretien des locaux des centres de loisirs durant la période estivale à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

#### 19- Création de postes permanents au 01/07/2025

Monsieur MICHEL précise que la délibération correspond juridiquement à de la création de postes, mais en réalité il ne s'agit pas de création de postes ni d'embauches supplémentaires. Il s'agit plutôt d'un déplacement de postes lié aux promotions d'agents communaux. Il explique que sept agents ont été promus en début d'année :

- six adjoints techniques de deuxième classe sont devenus adjoints techniques de première classe,
- un agent technique est devenu agent de maîtrise après avoir obtenu une certification.

Pour pouvoir affecter les agents à ces nouveaux grades, il est nécessaire de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par ces agents ne sont pas supprimés afin de maintenir des supports pour d'éventuels recrutements futurs, permettant l'accueil de nouveaux agents qui pourraient ne pas correspondre exactement au même grade.

Il insiste sur le fait qu'aucune embauche supplémentaire n'est réalisée et que la création de ces postes reflète simplement la progression de carrière des agents, acquise grâce à leurs compétences, formations et certifications. Monsieur MICHEL souligne que cette procédure peut sembler technique, mais qu'elle est nécessaire dans la gestion de la fonction publique, afin de respecter le cadre juridique et organisationnel.

Dans le cadre des propositions d'avancement de grade, Monsieur le Maire soumet la liste des créations de postes permanents au 01/07/2025 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 6    |        |             |

Monsieur le Maire prend la parole pour conclure et apporter quelques informations complémentaires. Il rappelle les événements à venir : la fête d'école Jules Verne ce samedi, le passage du Tour de France à la

Croisette pour les amateurs de vélo le 7 juillet, et la fête nationale du 13 juillet au château Baratte. Monsieur le Maire évoque ensuite le projet de cuisine centrale porté par la Communauté de communes, visant à centraliser la production de repas et la création d'une légumerie sur le site d'Agfa Gevaert à Pont-à-Marcq. Il rappelle qu'une lettre d'intention du Maire était nécessaire pour indiquer si la commune de Templeuve était favorable à ce projet. Une présentation a été faite en commission Vie Scolaire. Cela ne devait pas donner lieu à une délibération du conseil municipal mais certains collègues Maires des communes voisines ont délibéré, plutôt les communes opposées au projet d'ailleurs.

Monsieur le Maire précise que la commune de Templeuve n'a pas délibéré, mais qu'il a adressé un courrier au Président de la communauté de communes, suite aux discussions en commission et aux avis favorables reçus, pour manifester l'intérêt de Templeuve à entrer dans le dispositif et à déléguer cette compétence.

Monsieur le Maire souligne les aspects financiers du projet : actuellement, la cantine coûte environ 200 000 € par an à la commune. En transférant la compétence à l'intercommunalité, notre attribution de compensation aurait dû être amputée de 200 000 euros, mais Monsieur le Maire a proposé et obtenu que 50 % de cette attribution de compensation soit supportée par l'interco, donc au lieu de nous retirer 200 000 euros, l'interco ne nous retirera que 100 000 € en fonctionnement. Il précise que cette économie permettra de consacrer ces fonds à d'autres projets de fonctionnement ou d'investissement. Monsieur le Maire insiste également sur les aspects positifs du projet liés à l'agriculture et à l'alimentation, aux agriculteurs locaux, maraîchers, aux produits bio, etc.... Il rappelle que la délibération sur ce sujet en conseil communautaire est prévue pour le 7 juillet pour une mise en œuvre du projet, notamment en fonction du seuil de 4 500 repas quotidiens.

Monsieur le Maire remercie le public et les internautes et souhaite, à toutes et à tous, un bel été.

La séance est levée.

**Vu, le Maire**  
**Luc MONNET**